



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Cégep de La Pocatière

Décembre 2017



Québec, le 1^{er} février 2018

Madame Marie-Claude Deschênes
Directrice générale
Cégep de La Pocatière
140, 4^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 décembre 2017, du suivi apporté par le Cégep de La Pocatière à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) concernant les trois recommandations émises dans son rapport, en décembre 2010.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer, lors d'une prochaine évaluation, d'une méthodologie pertinente lui permettant de rendre compte de la réalité de l'ensemble de l'établissement. Au regard de cette recommandation, le Collège a fait parvenir à la Commission des documents utiles à la réalisation d'autoévaluations de programme tels que des guides d'accompagnement et des questionnaires ainsi que des rapports d'évaluation de programme. L'analyse de ces documents a permis à la Commission d'apprécier la capacité du Collège à recourir à des outils méthodologiques adéquats afin d'effectuer des évaluations qui reflètent la réalité.

La Commission avait en outre recommandé au Collège de s'assurer de la conformité des plans d'études à la PIEA. Relativement à cette recommandation, le Collège a transmis à la Commission un échantillon représentatif de plans d'études et une grille d'appréciation pour chacun d'eux. Après les avoir examinés, la Commission constate que tous les plans de cours

que le Collège lui a acheminés ont été élaborés à partir du même gabarit et qu'ils respectent généralement les dispositions prévues à la PIEA.

Enfin, concernant la dernière recommandation, soit celle demandant au Collège de s'assurer que les évaluations finales témoignent de l'atteinte individuelle des objectifs de cours selon les standards, le Collège a remis à la Commission un échantillon d'évaluations finales provenant de plusieurs départements du Collège. Chaque évaluation était accompagnée du plan d'études du cours auquel il référerait et d'un formulaire d'appréciation du matériel d'évaluation pour les examens. La Commission a procédé à l'analyse de ces épreuves finales et elle en arrive à la conclusion que celles-ci témoignent de l'atteinte individuelle des objectifs de cours selon les standards.

Compte tenu du suivi effectué par le Cégep de La Pocatière, la Commission lève les trois recommandations émises dans son rapport portant sur l'évaluation de l'application de la PIEA.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes sentiments salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Steve Gignac, directeur des études